

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 24/09/2024 - 48154 - 2004 B 05057 - 478 621 303 - 1 G

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

48154

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
SIPME innovantes (cocher la case ci-contre)					
S'option pour le régime optionnel de taxation du tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 1G		Mr ROUAULT Fabrice 3, avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART	
SIRET	4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
SARL 1G 3 Avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART			

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées Conseil en Systèmes informatique Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15% 1 992 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2 Plus-values** PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%  
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

**3 Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies   
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies   
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies  Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A  Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies   
Société d'investissement immobilier cotée  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SANANES 35 Rue Scheffer 75116 PARIS Tél: 0145530567	Nom et adresse du conseil: Tél:
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30/04/2023 Lieu CLAMART
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant ROUAULT Fabrice
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**I. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**J. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8	
MME DAUMAL Isabelle Associée 3 Avenue du Petit 92140 CLAMART	55							
MME DAUDIN Janine Associée 4 Rue Georges Milla 92360 MEUDON LA FORET	55							
MR ROUAULT Fabrice Gérant 3 Rue du Petit Clam 92140 CLAMART	40		12 835					

**K. DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
<b>MOINS VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A :</b>	
	0 %
	15 %
	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SARL 1G Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise Mr ROUAULT Fabrice 92140 CLAMART Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3 Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1		
				13 11 22 02 23		13 11 22 02 21		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF						
	Fonds commercial (1)	AH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 779	22 485	1 294	4 150		
Immobilisations en cours	AV							
Avances et acomptes	AX							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
	Autres participations	CU						
	Créances rattachées à des participations	BB						
	Autres titres immobilisés	BD						
	Prêts	BF						
	Autres immobilisations financières*	BH						
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	23 779	22 485	1 294	4 150		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT	33 653		33 653	28 252	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
		Clientèles et comptes rattachés (3)*	BX	2 202		2 202	2 057	
DIVERS	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	3 533		3 533	728	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD					
		Disponibilités	CF	493		493	6 168	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH						
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	39 881		39 881	37 204		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	63 660	22 485	41 175	41 354		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N	Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	3 000	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	9 172	7 855	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 153	1 317	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	13 326	12 172	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	282	1 640	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	3 243	9 658	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 613	5 024	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 711	12 555	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		305	
<b>Compte régul.</b>	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	27 849	29 182		
<b>Ecarts de conversion passif * (V)</b>	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	41 175	41 354		
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27 849	29 182	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	282			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dénomination de l'entreprise : SARL IG Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	150 206	FB	FC	150 206	174 084	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF			
		FG	18 710	FH	FI	18 710	23 706	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	168 915	FK	FL	168 915	197 790	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	306	3 944	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	169 221	201 734
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	116 679	127 865	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(5 401)	3 005	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	27 836	33 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 148	1 726	
	Salaires et traitements*				FY	16 349	22 503	
	Charges sociales (10)				FZ	6 843	7 952	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. { - dotations aux amortissements* dont fonds de commerce HS - dotations aux provisions				GA	2 856	2 856
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	5	8	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	166 314	199 148	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	2 907	2 586	
opérations et communit	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		22	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP		22	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	915	1 006	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	915	1 006	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(915)	(984)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	1 992	1 602	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	540 45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	540 45
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(540) (45)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	299 240
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	169 221 201 756
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	168 068 200 439
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 153 1 317
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes		540	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nom de l'entreprise : SARL 1G

Néant

\*

(Ne pas reporter le montant des continentes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	11 062	KW	KX
		Matériel de transport *					KY	10 173	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 535	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL	LM	
	TOTAL III					LN	23 771	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
Autres participations				8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU	IV			
TOTAL IV				LQ		LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	23 771	OH	OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	11 062	MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP	10 173	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	2 535	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF		
TOTAL III			IY		NG	23 771	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations			IO		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	23 771	ØL	ØM	23 771	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant  \*

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 062	QE		QF		QG	11 062
	Matériel de transport	QH	6 032	QI	2 856	QJ		QK	8 888
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 535	QM		QN		QO	2 535
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	19 629	QV	2 856	QW		QX	22 485
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		QN	19 629	QP	2 856	QQ		QR	22 485

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW						NY						NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
		Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SANANES

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice
		1	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		4
			2		3		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	ØT	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL 1G Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2 202		2 202						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 533		3 533					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT	5 735	VU	5 735	VV				
RENVois	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	(1) - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	282		282						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 613		13 613						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 730		4 730						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 250		1 250						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	299		299						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 432		4 432						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 243		3 243						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	27 849	VZ	27 849						
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :										
				3	1	1	2	2	0	2	3			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WA	1 153					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE					XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					XW	540
	Amendes et pénalités			WJ	540			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	299		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8			
			- imposées au taux de 0 %								ZN			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme							WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
										TOTAL I	WR	1 992		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV			
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH			
			- imposées aux taux de 19 %								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
Majoration d'amortissement *											XD			
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5			XF		
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA					
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI					XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI	1 992		XJ			
						déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN	1 992		XO			

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	0	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 1G</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 855	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 317		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	9 172		Report à nouveau	ZG		9 172					
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
										<b>TOTAL II</b>		ZH	9 172
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
<b>DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance							YT	3 435	3 525			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8			XQ	7 827	9 042			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 670	1 483			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES			ST	14 904	19 183			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	27 836	33 233			
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 162	1 117			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS			9Z	(14)	609			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	1 148	1 726			
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YY	3 917	515			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	(439)	(1 640)			
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*							ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL		
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO		
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL 1G Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

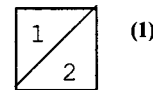
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	168 915
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	168 915
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	306
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	5 401
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	5 707
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	122 649
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	14 039
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	136 693
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			37 930
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	37 930
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	168 915
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2023
		GZ	31/12/2023
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt  
[ ]

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 2 3 ] N° SIRET [ 4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SARL 1G ]

ADRESSE (voie) [ Mr ROUAULT Fabrice 3, avenue du Petit Clamart ]

CODE POSTAL [ 92140 ] VILLE [ CLAMART ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ 3 ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ 150 ]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ MME ] Nom de famille [ DAUMAL ] Prénom(s) [ Isabelle ]

Nom d'usage [ LEJEUNE ] % de détention [ 36.67 ] Nb de parts ou actions [ 55 ]

Naissance : Date [ 300662 ] N° Département [ 92 ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 3 ] Voie [ Avenue du Petit Clamart ]

Code postal [ 92140 ] Commune [ CLAMART ] Pays [ ]

Titre (2) [ MME ] Nom de famille [ DAUDIN ] Prénom(s) [ Janine ]

Nom d'usage [ ROUAULT ] % de détention [ 36.67 ] Nb de parts ou actions [ 55 ]

Naissance : Date [ 070342 ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 4 ] Voie [ Rue Georges Millandy ]

Code postal [ 92360 ] Commune [ MEUDON LA FORET ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 1G

ADRESSE (voie) Mr ROUAULT Fabrice 3, avenue du Petit Clamart

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille ROUAULT Prénom(s) Fabrice

Nom d'usage % de détention 26.67 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 260371 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie Rue du Petit Clamart

Code postal 92140 Commune CLAMART Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 juin 2024

Société 1 G

Société à responsabilité limitée au capital de 3000€.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 478 621 NANTERRE

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juin à 18 heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 3 000,00 Euros, ont pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Monsieur ROUAULT Fabrice est présent

L'associée Madame ROUAULT Janine est présente

L'associée Madame LEJEUNE Isabelle est présente.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

### Ordre du Jour :

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/23.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/23 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223 du code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Ses rapports
- Les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexes,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition des associés dans les formes et délais légaux.

Les associés donnent acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 1.153.00 € et décident de l'affecter en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a perçu une rémunération de 16349.00 €uros brut et l'approuve purement et simplement.

## **RESOLUTION FINALE**

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

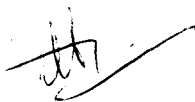
## **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

**Monsieur ROUAULT FABRICE**  
Gérant



**Madame ROUAULT Janine**  
Associée



**Madame LEJEUNE Isabelle**  
Associée



**1 G**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART**  
**478 621 303 R.C.S. NANTERRE**

RAPPORT DE LA GERANCE CONCERNANT  
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31.12.2023

**Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31.12.2023**

Madame, Monsieur et associé,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales réglementaire, afin d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 et se rendre compte de l'activité de la société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

**1. Établissement des comptes annuels**

Nous vous précisons que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître un bénéfice après déduction des amortissements et des provisions légales, que nous vous proposons de répartir suivant les dispositions statutaires.

**2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires réalisé a été de 1 689 150,00 € € contre 1 977 900,00 € lors de l'exercice précédent ce qui représente une diminution de 288 750,00 €.

Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, le dernier exercice clos se solde par un bénéfice d'exploitation de 199 200,00 €.

Il n'est survenu aucun évènement notable depuis la clôture du dernier exercice.

**3-Conventions réglementées visées à l'article 223.19 du Code de Commerce**

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

**4. Affectation du résultat**

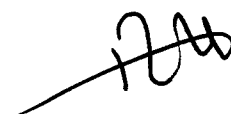
Il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Clamart le 24/06/2024

Le Gérant

**Fabrice ROUAULT**



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 juin 2024

Société 1 G

Société à responsabilité limitée au capital de 3000€.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 478 621 NANTERRE

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juin à 18 heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 3 000,00 €uros, ont pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Monsieur ROUAULT Fabrice est présent

L'associée Madame ROUAULT Janine est présente

L'associée Madame LEJEUNE Isabelle est présente.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

### Ordre du Jour :

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/23.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/23 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223 du code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Ses rapports
- Les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexes,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition des associés dans les formes et délais légaux.

Les associés donnent acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 1.153.00 € et décident de l'affecter en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a perçu une rémunération de 16349.00 €uros brut et l'approuve purement et simplement.

## **RESOLUTION FINALE**

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

## **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

**Monsieur ROUAULT FABRICE**  
Gérant



**Madame ROUAULT Janine**  
Associée



**Madame LEJEUNE Isabelle**  
Associée

